

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

**Présents :** M.M. RAMONEDA, BARRERA, CLARES, DUARTE, GACHET, GLEIZES RAYA, LECLAIR, LEFEBVRE, MONTCHAUZOU, PENA, TRAPP, VAYA.

**Absents :** Mme ABADIE, Mme MOULAÏ

**Excusés :** Mr BRU, Mme PONS.

**Procurations :** Mme BOILS à Mme LEFEBVRE, Mme MILLET à Mme VAYA, Mr SOUM à Mr CLARES.

**Secrétaire de Séance :** Mr BARRERA Bernard

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1) RENEgociation de l'emprunt N° ARC 30672 – Avenant au contrat de Prêt d'équipement local à taux fixe :**

Une erreur de date ayant été portée sur la délibération n° 2018/45 en date du 18/12/2018, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération précisant la date de dernière échéance de cet emprunt.

Il s'agit du **25/07/2023** et non du 25/07/2022 comme indiquée sur la délibération.

La confirmation de cotation de marché à taux fixe, a été réalisée le 09 janvier 2019. La date de départ de l'amortissement est au 15/01/2019. La date de première échéance dans les termes de l'avenant est au 25/07/2019.

Taux proportionnel : 3,87 %

Taux effectif global : 3,90 %

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **2) Ouvertures des lignes budgétaires avant le vote du budget primitif 2019:**

En vertu de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., les communes peuvent, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les inscriptions suivantes seront reprises au B.P. 2019 :

- Immobilisations corporelles :
  - Art. 2121 : 1.000 €
  - Art. 2182 : 25.000 €
  - Art. 2183 : 4.000 €
  - Art. 2188 : 10.000 €
- Immobilisations en cours (hors opération)
  - Art. 2131 : 10.000 €
  - Art. 215 : 5.000 €
- Opérations :
  - a) n° 240 (groupe scolaire) : 5.000 €
  - b) n° 241 (groupe sportif) : 10.000 €
  - c) n° 248 (éclairage public) : 5.000 €
  - d) n° 276 (local Poste) : 15.000 €
  - e) n° 278 (nouveau Bâtiment G.S.) : 10.000 €
  - f) n° 279 (travaux inondations 2018) : 195.000 €
  - g) n° 280 (aire de jeux) : 5.000 €

Le conseil valide ces inscriptions d'un montant total de 300.000 €.

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **3) Remplacement du personnel communal :**

../...



7) **TRAVAUX SUITE AUX INONDATIONS – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE :**

Monsieur le Maire expose que suite aux intempéries survenues les 14 et 15 octobre 2018, une première phase de réhabilitation doit être réalisée.

Cette première tranche consiste à la remise en état de certains ouvrages d'art, reconstruction de berges, etc....

Monsieur le Maire présente la proposition technique et financière du Cabinet d'Etudes OPALE, sis Z.A. La Plaine à CURNANEL (11300). Celle-ci est basée sur un taux de rémunération de **6,75 %** pour un estimatif des travaux de **150.000 € HT**.

Votes : POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La séance est levée à 22H30.